

« C'est important d'investir dans le loisir »

- Premier ministre du Québec, François Legault

Mobiliser pour agir sur la qualité de vie et la relance économique équitable et durable

Consultations prébudgétaires 2024-2025

Mémoire présenté au
Ministre des Finances du Québec,
Monsieur Éric Girard

par le

Conseil québécois
du loisir



7665, boul. Lacordaire
Montréal (Québec) H1S 2A7
T: 514.252.3132

infocql@loisirquebec.com
www.loisirquebec.com

CQL  **CONSEIL
QUÉBÉCOIS
DU LOISIR**



Table des matières

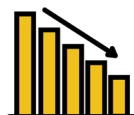
PRÉAMBULE	2
PRÉSENTATION DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR	4
PRÉSENTATION DU MÉMOIRE	8
RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES	10
1. Consolider et réhausser le financement à la mission	10
2. Recruter et retenir nos ressources humaines en loisir	13
ACCESSIBILITÉ - INCLUSION	17
3. Accessibilité - Innovation - Promotion	17
INNOVATION	19
PROMOTION	22
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	23
ANNEXE	24
Campagne #InvestirEnLoisir : pour (re)découvrir les impacts et le potentiel du réseau associatif en loisir	24
MEMBRES ORGANISMES NATIONAUX DE LOISIR	26



PRÉAMBULE



Le loisir est un droit et un service social reconnu ainsi qu'un champ de compétences du Québec.



Les investissements dans les programmes de loisir, dont celui des organismes nationaux de loisir, sont extrêmement modestes comparativement à l'effet de levier généré.



Les bienfaits et bénéfices sociaux, culturels, économiques et environnementaux du loisir sont documentés, ainsi que ses retombées positives en matière de santé physique et mentale, de saines habitudes de vie, de persévérance et de réussite scolaire, de qualité de vie des communautés et des territoires, d'engagement dans la vie démocratique, et autres.



Le loisir est une notion inclusive, exprimée sous la forme d'activités récréatives du temps libre : culturelle, de plein air, physique, scientifique, socio-éducatif, sportif et touristique.



Le réseau associatif du loisir est un contributeur majeur à l'accessibilité aux loisirs par une approche populationnelle. Il intervient simultanément dans les pratiques libres, organisées, disciplinaires et auprès de divers groupes ayant des besoins spécifiques, tels que les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes démunies.



Le réseau rejoint toutes les régions du Québec, ses activités et ses services constituent des réponses aux besoins exprimés par les membres et les usagers et animées par un bénévolat fort et dynamique.



La reconnaissance et le soutien à la prise en charge du loisir par les organismes, leurs travailleurs·ses et leurs bénévoles contribuent de façon remarquable à l'accessibilité pour tous et toutes à des loisirs de qualité, sains et sécuritaires au bénéfice de l'ensemble des membres de la société.



Le loisir exerce un rôle essentiel en développement des communautés : il agit sur la qualité de vie et la santé des personnes, contribue au développement des liens sociaux et du capital social, tout en constituant un lieu d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique¹.

...le loisir est un réel vecteur d'intégration des populations immigrantes, qu'il est également un composant social central de la société québécoise, et qu'il est source de cohésion sociale, d'apprentissage et de reconnaissance de la diversité culturelle.²

1 Organisation mondiale du loisir (2008). Le loisir essentiel au développement des communautés. Déclaration de Québec, Québec.
2 Romain Roult, Jean-Marc Adjizian, Bob White et Denis Auger, « Loisir et intégration des immigrants en contexte interculturel : la vision de certains acteurs locaux de Montréal » Observatoire québécois du loisir 16 (2).



PRÉSENTATION DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR

Le Conseil québécois du loisir est un regroupement national qui représente 37 organismes nationaux de loisir, lesquels rassemblent plus de 5 052 organisations locales et régionales qui sont supportées par des centaines de milliers de bénévoles.



Mission

Contribuer à l'accessibilité et au rayonnement du loisir au Québec en valorisant l'apport du milieu associatif.



Vision

Une organisation mobilisatrice qui agit de façon structurante pour le milieu du loisir dans le cadre d'un forum ouvert pour ses membres, les alliés du loisir et l'État québécois.



Valeurs

Accessibilité

Le CQL prône l'accessibilité au loisir pour tous, sans discrimination. Pour être atteinte, cette accessibilité doit se décliner dans plusieurs dimensions : économique, socio-culturelle, physique et temporelle.

Adaptabilité

Dans une perspective de développement durable, le CQL se veut une organisation agile et apprenante capable de moduler ses ressources dont l'utilisation des nouvelles technologies afin de mieux répondre aux nouvelles réalités, aux nouveaux contextes du loisir tant au sein de l'organisation qu'à l'externe avec toutes les parties prenantes du loisir au Québec.

Cohérence

Le CQL s'assure de la cohérence entre sa mission, vision, valeurs et ses actions, ses décisions et prises de position.

Inclusion

Le CQL choisit le loisir comme vecteur d'inclusion et de participation respectueuse de tous à la société québécoise. Il valorise l'ouverture et les échanges positifs dans la gouvernance de l'organisme.

Collégialité

Les décisions au sein du CQL sont prises de manière démocratique et collaborative, dans l'écoute et le respect des points de vue du plus grand nombre des parties prenantes à ses instances organisationnelles.

Solidarité

Pour le CQL, tout en cultivant l'appartenance au loisir, développer la solidarité comme sentiment de responsabilité réciproque au sein d'une organisation où chacune des parties est éthiquement liée à se soutenir les unes par rapport aux autres.



Des programmes structurants pour le loisir

PROGRAMME

DAFA

Lancé en 2009, le Programme DAFA (diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur) est un programme national de formation en animation qui répond aux exigences élevées du milieu du loisir et du sport. Élaboré par les organisations nationales de loisir (ONL), sous la responsabilité du Conseil québécois du loisir (CQL), il vise à assurer la sécurité et la qualité de l'animation de groupes de jeunes de 5 à 17 ans, et ce, dans toutes les régions du Québec.

- ✓ **57 000** animateurs.trices formé.es
- ✓ **1000** responsables de la formation
- ✓ Plus de **400** organisations agréées
- ✓ **17** régions du Québec

ÉDU-LOISIR

Le Programme Édu-Loisir propose une diversité d'activités de loisir en contexte parascolaire aux écoles secondaires disponibles dans toutes les régions du Québec parmi 5 secteurs d'activités :

- Activités artistiques et culturelles;
- Activités d'engagement communautaire;
- Activités physiques et de plein air;
- Activités scientifiques;
- Activités socioéducatives.

Formule clés en main, adaptée et souple, ce programme est offert par des organismes membres d'organismes nationaux de loisir reconnus par le ministère de l'Éducation et s'inscrivant dans une approche d'économie sociale. Édu-Loisir permet ainsi de coconstruire la modélisation du processus et la mutualisation des outils de gestion.

FEMMES en loisir

Pour stimuler la participation des femmes dans les différentes sphères de décision en loisir, et pour favoriser l'atteinte de l'égalité de genre, le Conseil québécois du loisir, soutenu par le Secrétariat à la condition féminine, a développé le programme Femmes en loisir. Le Programme comporte 2 volets, soit le mentorat et la formation mis à la disposition des femmes en loisir et de leur allié.e.s.



Loisir accessible et inclusif

L'accessibilité est sans doute la valeur qui caractérise le plus le loisir public dans une société démocratique. Au Québec, la mission d'accessibilité au loisir public est inscrite dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale adoptée par l'Assemblée nationale en 2002.

Le Conseil québécois du loisir agit de façon structurante pour que le loisir au Québec soit accessible et inclusif pour tous.tes. Depuis 2007 et en concertation avec les différents

milieux, le CQL diffuse, met à jour et bonifie le Cadre de référence pour l'accessibilité et l'inclusion en loisir, un document phare à l'intention de l'ensemble des milieux de loisir. La plus récente version de ce document a été diffusée en 2023 et inclut désormais l'approche intersectionnelle.

Le CQL propose aussi plusieurs formes d'accompagnement et de soutien des milieux de loisir afin de les appuyer dans leurs démarches visant à rendre leurs actions accessibles et inclusives : outil diagnostic, ressources d'information, formations et accompagnement personnalisé font partie des moyen déployés pour favoriser un accès équitable au loisir pour tous.tes.

Goûte au plaisir, goûte au loisir!

GOÛTE AU plaisir, goûte au LOISIR!

La campagne Goûte au plaisir, goûte au loisir! est une campagne visant à promouvoir les bienfaits du loisir auprès de la population québécoise : santé mentale, bien-être physique, socialisation... Les effets positifs de pratiquer un loisir sont multiples et surtout, essentiels !

Cette campagne rassembleuse est axée sur le plaisir universel, fédérateur et communicatif que procure la pratique d'un loisir. Un message simple, alléchant et incitant!

Le déploiement de la première phase, à la fois national, régional et local, ainsi que sur les médias sociaux a permis d'atteindre près de 2 millions de personnes de partout au Québec!



Association des camps du Québec
gouteauloisir.com

Avec la participation financière de
CQL CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR Québec



CAQLPH
gouteauloisir.com

Avec la participation financière de
CQL CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR Québec



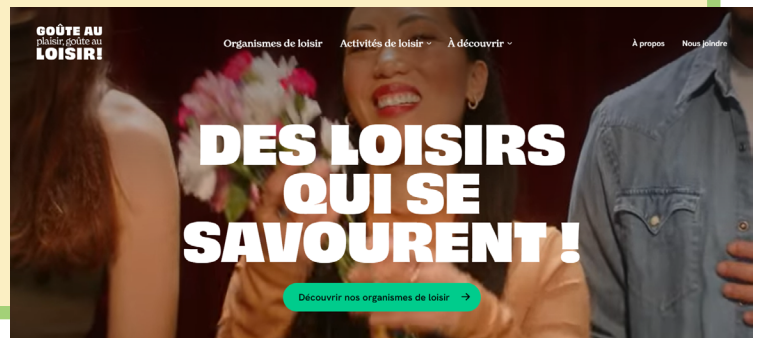
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS DE GÉNÉALOGIE
federationgenealogie.com
gouteauloisir.com

Avec la participation financière de
CQL CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR Québec

Gouteauloisir.com : pour découvrir l'éventail des possibilités en loisir!

Les Québécois·es peuvent désormais compter sur la plateforme gouteauloisir.com pour découvrir les possibilités de loisirs offertes près de chez eux et en fonction de leurs intérêts. La plateforme, qui présente différents organismes de loisir, permet aussi aux internautes de s'informer et de s'inspirer au sujet des bienfaits du loisir!

Cette plateforme évolutive sera continuellement bonifiée et mise à jour pour répondre aux besoins de la population et des organismes de loisir.





PRÉSENTATION DU MÉMOIRE

C'est avec grand intérêt que le Conseil québécois du loisir (CQL) souhaite contribuer à cette période de consultation sur les orientations budgétaires du gouvernement.

Le CQL est un organisme sans but lucratif autonome dont la mission est de contribuer à l'accessibilité et au rayonnement du loisir au Québec en valorisant l'apport du milieu associatif. Il porte la vision d'être une organisation mobilisatrice et structurante pour le milieu du loisir ainsi qu'un forum pour ses membres, les alliés du loisir et l'État québécois. Le CQL voit à ce que ses valeurs que sont l'accessibilité, l'inclusion, l'adaptabilité, la collégialité, la cohérence et la solidarité guident ses opérations relatives à la promotion et l'accessibilité, le leadership et la coopération, la gouvernance démocratique et participative.

Issu d'une culture associative, le CQL a été créé en 1998 dans sa forme actuelle. Il regroupe 37 organismes nationaux dont le réseau de membres présents dans toutes les régions du Québec regroupe 5052 organismes locaux et régionaux. Le milieu associatif du loisir est dès lors identifié comme l'un des plus importants réseaux associatifs du Québec. Les organismes interviennent dans les secteurs du loisir culturel, socio-éducatif, scientifique, plein air, touristique. Leurs modes d'intervention s'inscrivent à la fois en action communautaire autonome, en bénévolat et en économie sociale. Les services et les activités offerts contribuent à générer les nombreux bienfaits du loisir sur la prévention en santé, mais aussi de son importance éducative, son rôle de vecteur culturel et son impact sur l'inclusion sociale, et ce, autant pour les jeunes que les aînés·es que les personnes en situation de handicap.





Le loisir et sa pratique en milieu associatif jouent un rôle primordial pour la population. Or, ses bienfaits sont encore trop peu soutenus et valorisés. L'apport du loisir est pluridisciplinaire et offre des solutions à une multitude d'enjeux. D'ailleurs, Monsieur François Legault, à l'époque ministre de l'Éducation et à la Jeunesse, identifiait déjà le loisir comme une nécessité à la vie en affirmant « [qu']assurer le développement des fonctions du loisir est devenu aussi important que d'assurer la fonction santé ou la fonction éducative. Le loisir est donc devenu une fonction sociale majeure. » (octobre 1999).

Les recommandations de ce mémoire s'inscrivent également dans la récente affirmation du premier ministre du Québec monsieur François Legault concernant **l'importance d'investir en loisir**.

En annexe de ce mémoire, vous pourrez découvrir la campagne #InvestirEnLoisir, fruit d'une mobilisation des organismes nationaux de loisir en réaction à cette déclaration du premier ministre. Cette campagne a permis d'affirmer la nécessité d'investir en loisir, notamment en soutenant les activités du milieu associatif qui ont un impact majeur sur la qualité de vie de la population québécoise.

Notre contribution aux consultations budgétaires pour l'année 2024-2025 s'inscrit dans la perspective d'offrir au gouvernement sa collaboration et celle de tout un milieu qui souhaite participer aux défis du contexte économique actuel. Nos recommandations sont également issues des mémoires déposés dans le cadre des récentes consultations sur le plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale et celle sur la jeunesse.

Nos recommandations sont également en appui à celles présentées dans les mémoires du Chantier de l'économie sociale et du Regroupement de l'action communautaire autonome dont le CQL est l'un des membres actifs de ces organismes.

Le rehaussement des programmes de financement à la mission ainsi que l'enjeu des ressources humaines sont des recommandations prioritaires. Le rôle du loisir et de son organisation associative doit être reconnu et soutenu comme producteur d'un service essentiel pour la santé individuelle et collective ainsi que pour sa contribution tout aussi importante à l'économie. Le réseau scolaire, les municipalités et le gouvernement peuvent compter sur l'apport du milieu associatif, ses milliers de travailleurs-ses, ses membres et ses bénévoles pour rendre accessible une offre d'activités de loisir variées, inclusives, de qualité et sécuritaires.



RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES

1. Consolider et rehausser le financement à la mission

Le CQL et les organismes composant le réseau associatif du loisir conjuguent l'action communautaire à l'économie sociale qui représentent les bases de son fonctionnement. Ces organismes constituent l'un des plus importants réseaux associatifs au Québec. Ceux-ci ont adopté des principes de vie associative et démocratique et d'entrepreneuriat collectif comme solution pour assurer leur développement. Ils veillent à la rentabilité sociale et à la viabilité économique. Ils souhaitent maintenir et développer leur capacité d'agir au bénéfice de la qualité de vie de la population et participer à stimuler l'économie tout en agissant en faveur d'un développement durable.

Concernant les organismes d'action communautaire autonome, à l'instar d'autres secteurs, le financement de leur mission est demeuré sensiblement identique depuis la création de leur programme, il y a plus de quarante ans. La bonification en provenance du PAGAC est saluée comme un pas dans la bonne direction. Par ailleurs, au cours des dernières années, plusieurs obligations imposées par le gouvernement aux organismes génèrent un alourdissement des tâches administratives. À titre d'exemple mentionnons la mise en place et l'application du code de gouvernance, des nouvelles exigences de reddition de compte, la politique d'intégrité, la Loi 25, etc. Ces changements augmentent la charge de travail pour les organismes et cette augmentation a un coût. Ces charges supplémentaires devraient être pris en compte lorsqu'il est question d'évaluer la bonification du financement à la mission. De plus, les programmes de financement à la mission ne sont pas indexés, ce qui crée inévitablement une fragilisation pour assurer leur fonctionnement et leur pérennité.





La capacité d'adaptation est grande, mais elle a depuis longtemps dépassé des limites raisonnables. Au fil du temps, le manque de ressource a eu des conséquences sur le développement des organismes, l'accessibilité des activités et des services, le recrutement et la fidélisation des ressources humaines, l'accueil et l'encadrement des bénévoles, ce qui génère des problèmes de relève. Qu'est-ce qui explique cette stagnation des financements en soutien à la mission? Pourtant, la contribution du Loisir aux enjeux économiques et sociaux a largement été démontrée notamment par l'Institut de la statistique du Québec.

Le rapport *L'économie sociale au Québec : portrait statistique 2016* publié par l'Institut de la statistique du Québec, avec l'appui du ministère de l'Économie et de l'Innovation révèle la présence de 1 340 entreprises d'économie sociale ayant une finalité sociale ou économique dans le secteur du loisir et du tourisme, de 1,6 million de membres ou d'adhérents, d'environ 19 400 travailleurs salariés et de 39 225 bénévoles. Le secteur du loisir/tourisme se positionne parmi les cinq secteurs d'importance en économie sociale. En 2016, les revenus des entreprises du secteur du loisir et du tourisme s'élèvent à 468 M\$, dont 86 % en revenus autogénérés.



Le rehaussement des programmes de financement de la mission des organismes nationaux de loisir et des réseaux membres doit être une priorité notamment dans le cadre du financement à l'action communautaire autonome en fonction des seuils planchers identifiés par le RQ-ACA pour le financement à la mission. **À ce titre le CQL recommande prioritairement :**

1.1 Confirmer à compter de 2024-2025 et pour les années subséquentes, le rehaussement du financement et l'indexation des programmes de soutien à la mission, afin de freiner la perte de la capacité d'agir et d'éviter la baisse des activités et des services offerts.

Pour le CQL et les organismes nationaux de loisir, ce montant est de **17 494 658 \$**.

Pour les réseaux d'organismes locaux et régionaux membres d'organismes nationaux de loisir (ACQ, AQLPH, FQCCL, RTS) qui ont un programme de financement en soutien à la mission cela représente un montant de **59 254 472 \$**.

1.2 Que les budgets dédiés au financement à la mission qui n'ont pas été indexés bénéficient d'un rehaussement qui prend en compte les hausses du coût de la vie des dernières années.

1.3 Que la hausse des budgets dédiés au financement des organismes priorise le financement à la mission, respecte un ratio déterminé prépondérant par rapport aux autres modes de financement (projet et entente de service). Dans le contexte où les ministères développent des programmes d'encouragement au financement philanthropique, le financement à la mission doit être pérennisé, priorisé, bonifié et indexé.

1.4 Que le gouvernement indexe annuellement, selon les coûts de fonctionnement, les programmes de financement à la mission, dont ceux des organismes nationaux de loisir (MEQ, MCC, MEI).

1.5 Que la récurrence du financement à la mission et la durée des ententes pluriannuelles (minimum, trois ans) soient des mécanismes qui permettent de consolider les organismes. Le pourcentage des versements, les dates et les modalités de reconduction des programmes ne doivent pas fragiliser les organismes, par exemple en se retrouvant en manque de liquidité. Ces modalités devraient être discutées avec les interlocuteurs·trices du milieu.



1.6 Que l'accès à du financement par projet soit disponible aux organismes et regroupements. Celui-ci permet d'assumer des frais liés à la réalisation d'activités ponctuelles, dont des besoins de se former, d'actualiser leurs pratiques, leurs cadres d'analyse et leurs approches ainsi que de relever les défis liés au virage numérique et à l'évolution des outils de communication. Leur participation à des projets de recherche partenariale pourrait être soutenue financièrement.

2. Recruter et retenir nos ressources humaines en loisir

Le CQL et le réseau associatif du loisir, présents partout sur le territoire québécois, mobilisent les bénévoles qui sont la pierre angulaire de l'organisation et de l'offre de loisir : il faut s'en occuper !

Cette extraordinaire mobilisation doit compter sur la présence d'une main-d'œuvre suffisante et qualifiée. À l'instar d'autres secteurs, le contexte actuel crée une pression supplémentaire sur l'attractivité, la fidélisation et la relève de la main-d'œuvre dans le secteur. Le fonctionnement avec des équipes réduites, la difficulté de recrutement d'expertises dans certains domaines, car les salaires ne sont pas concurrentiels (ex. des ressources avec expérience en codage numérique nécessitent plus de ressources financières) créent une pression sur les équipes en place qui doivent redoubler d'efforts en permanence, ce qui les mène à l'épuisement professionnel. Ces défis concernant la main-d'œuvre rémunérée ont un impact direct sur la mobilisation bénévole qu'il faut aussi recruter, accueillir, former et offrir un environnement favorable pour maintenir leur participation.

Comme partout, la professionnalisation en loisir est aussi un phénomène qui ajoute une pression sur l'ensemble des ressources humaines. Les nombreuses attentes légitimes en provenance de la population pour l'accès à des services de loisir diversifié, de qualité et sécuritaire, celles des bailleurs de fonds ou des instances publiques transmises aux conseils d'administration ou les exigences formulées en lien avec les orientations et le fonctionnement des associations sont des réalités qui impactent le contexte précaire des ressources humaines en loisir.

Considérant que les ressources humaines du milieu associatif en loisir sont notre matière première qui permet en collaboration avec les différents pouvoirs publics de maintenir une offre de loisir accessible, de qualité et sécuritaire, l'enjeu est crucial.



De la formation tout au long de la vie : pour un emploi ou pour s'engager bénévolement

L'aspect éducatif est une caractéristique intrinsèque du loisir lorsqu'il est compris comme un vecteur de développement individuel et collectif présent tout au long de la vie. Le milieu associatif du loisir est un acteur majeur de cette offre de formation dans une approche adaptée qui contribue à la qualité de l'expérience en loisir. Ce lieu de formation est présent lors de la pratique tant d'une activité que pour les personnes qui s'engagent bénévolement dont celles qui participent à un conseil d'administration, pour mieux comprendre leur rôle dans la gouvernance associative. La formation s'appuie sur une diversité d'approches dont l'éducation populaire, l'andragogie, la pédagogie active pour ne nommer que celles-là. La notion de plaisir est également un élément essentiel de la mobilisation.

Toutefois, nous souhaiterions que l'énoncé en titre puisse prendre en compte, en plus des jeunes d'autres groupes dans une approche populationnelle et ouvrir l'intervention vers une diversité de loisir en plus du sport afin de rejoindre les divers intérêts que ce soit en loisir culturel, de plein air, scientifique, socio-éducatif ou touristique.



Le milieu associatif du loisir crée des emplois à l'année, mais également de manière saisonnière. Il offre à plusieurs jeunes une première expérience de travail enrichissante, ce qui est en soi un apport qui pourrait être davantage reconnu et soutenu. Le Programme de formation DAFA offre annuellement à plus de 4 000 jeunes une formation et une attestation de réussite pour être bien outillés pour exercer leur fonction d'animation auprès de plus de 200 000 enfants qui fréquentent les lieux de loisir estivaux, mais également tout au long de l'année. Récipiendaire d'un prix international d'innovation en loisir, le Programme DAFA illustre avec éloquence l'expertise du milieu associatif en formation. La pandémie a accéléré les démarches d'offre de formation à distance et le Programme DAFA a su mettre en œuvre ses ressources pour réaliser cette transition. Une recherche universitaire réalisée en simultanée démontre que la première phase de la formation à distance a permis d'atteindre les objectifs.



De plus, le CQL en lien avec ses membres et partenaires développe différents programmes qui sont des réponses à des problématiques identifiées dont : le programme Femmes en loisir qui encourage l'accès des femmes à des instances décisionnelles par le mentorat et la formation; l'étude de besoin de formation des directions générales des organismes nationaux de loisir qui permet d'accompagner les gestionnaires en poste et ceux de la relève; les prix de reconnaissance du CQL aux organismes et professionnels pour promouvoir et valoriser le milieu associatif comme un milieu de travail stimulant; sont des réponses à des problématiques identifiées et des initiatives à maintenir et à développer.

Pour relever les défis des ressources humaines en loisir dans toutes les régions, le CQL recommande de :

2.1 Réaliser la phase 2 d'un diagnostic sur l'état de situation des ressources humaines et réaliser une campagne nationale sur l'emploi en loisir en milieu associatif dans le contexte d'une plus grande compétitivité, pour recruter et retenir les ressources humaines pour un montant de **345 600 \$**.

2.2 Créer un programme pour soutenir l'embauche de travailleurs·ses ciblés·es, notamment les personnes immigrantes et les jeunes, dans le but d'aider les organismes à créer et à maintenir des emplois durables et de qualité appuyer par un budget de **8 400 000 \$**.

2.3 Soutenir le déploiement d'une offre de formation concertée, structurante et à distance via le Réseau québécois de ressources en formation du CQL pour les bénévoles et les intervenants·es œuvrant au sein du réseau des organismes nationaux de loisir et de leur membre, notamment dans le contexte de l'action bénévole, communautaire et de l'économie sociale, du programme Femmes en loisir et du Programme de formation en animation en loisir et en sport du Québec (DAFA - programmedafa.com) afin de soutenir son développement, les adaptations de formation à distance et son déploiement au Québec et hors Québec avec un budget de **432 000 \$**.

2.4 Mettre en œuvre le plan d'action de valorisation de la main-d'œuvre pour le personnel en animation par un investissement de **2 749 000 \$**.



D'autres pistes de développement à retenir :

- ◆ **Le déploiement du régime de retraite pour les organismes communautaires auprès du milieu associatif du loisir (<https://regimeretraite.ca/>).**
- ◆ Une mesure de bonification salariale pour le personnel d'animation (20 000 animateurs·trices) pourrait être déployée pour favoriser le recrutement.
- ◆ **Encourager le travail interministériel et la concertation sur les enjeux et le développement en loisir, en interpellant l'ensemble des ministères dans le cadre d'un mécanisme continu.**





3. Accessibilité - Innovation - Promotion

ACCESSIBILITÉ - INCLUSION

L'expérience de loisir dont la finalité vise la détente, le divertissement et le développement individuel et collectif contribue au maintien d'un équilibre de vie qui impacte de façon positive la santé comme définie par l'Organisation mondiale de la santé. Il devient de plus en plus évident que le contexte de la pandémie représente une occasion de prendre conscience que les nouveaux temps libres bien qu'imposés par le confinement et l'évitement de contacts sociaux sont tout indiqués pour redécouvrir le sens et la richesse du temps de loisir pour créer et renforcer les liens familiaux et sociaux et ce même en respectant une distanciation physique.

On le sait, il ne s'agit pas simplement d'avoir du temps libre ou de disposer des équipements ou des infrastructures pour garantir l'accessibilité et l'inclusion à une expérience de loisir de qualité et sécuritaire. L'exercice du droit au loisir qui peut s'évaluer en fonction de son accessibilité requiert une compréhension et une capacité de mettre en œuvre des conditions favorables. À l'instar d'approches connues par exemple pour les saines habitudes de vie, notre approche globale de l'accessibilité-inclusion au loisir permet d'intégrer à la fois les dimensions culturelle, économique, physique et temporelle en plaçant les personnes et les groupes au centre des actions. Il appert que la dimension culturelle requiert une attention particulière pour bien comprendre sa portée. En résumé, la dimension culturelle porte sur le mode de vie et fait référence aux valeurs et aux perceptions. Elle permet de saisir la complexité d'une réelle accessibilité et inclusion face à des causes et des freins comme :

- La discrimination envers les femmes, le racisme, les biais inconscients, etc.
- La conciliation famille-travail-loisir et la réduction du temps de loisir.
- Le départ en vacances, moment idéal de loisir et droit reconnu, qui n'est une réalité que pour la moitié de la population.
- Les services adaptés à la croissance de la population plus âgée, retraitée, en institution ou aux personnes handicapées.
- L'accès à des lieux de pratique pour les activités culturelles.



- L'accès au territoire pour la pratique des activités de plein air, entre autres, près des zones urbaines.
- L'absence de reconnaissance du rôle du loisir pour favoriser l'intégration des nouveaux·elles arrivants·es, tant dans les milieux urbains que ruraux.
- Les besoins de mise aux normes, d'adaptations et de développement des infrastructures de loisir.

L'ensemble des organismes et des personnes agissant à titre de professionnels·les ou de bénévoles doivent posséder des notions de base d'éducation au loisir afin d'être mieux outillés pour mettre en œuvre une offre de loisir inclusive dont l'impact générera encore davantage de bénéfice individuel et collectif. La mise en pratique de ces connaissances est un apprentissage important à développer pour accroître l'innovation dans notre milieu.



INNOVATION

Les enjeux de société et les mutations culturelles, économiques, environnementales et sociales sont nombreux et majeurs, bouleversant des modes de fonctionnement considérés acquis, sollicitant de plus en plus les ressources, l'énergie et les compétences. Le milieu associatif du loisir joue un rôle essentiel dans la mobilisation des ressources, des populations et des expertises. Il répond aux besoins et accompagne les aspirations et le développement des communautés et des territoires. Toutefois, ce développement doit s'inscrire dans une vision durable, notamment en se préoccupant des impacts sociaux, environnementaux et culturels.

Le CQL adhère à la définition de l'innovation sociale qui est mise de l'avant par le RQIS, TIESS et le CRISES :

L'innovation sociale n'est pas que l'accompagnement social d'innovations technologiques; elle a une dynamique propre. De nouvelles façons de faire émergent en effet pour trouver des solutions à des problèmes rencontrés par les êtres humains ou pour répondre à leurs aspirations, au travail ou dans la vie quotidienne.

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie de la collectivité.

Le Programme Édu-Loisir est une initiative du CQL dans le but de déployer une offre d'activités de loisir parascolaires auprès des écoles secondaires participantes de la mesure 15028 du ministère de l'Éducation (MEQ). L'offre comprend des activités de 5 des 6 secteurs identifiés par la mesure (physique et de plein air, artistique et culturel, scientifique, socioéducatif, et d'engagement communautaire). De plus, elle s'inscrit dans une approche d'économie sociale.

Les objectifs sont : faire découvrir aux jeunes une plus grande diversité d'activités de loisir en contexte parascolaire sous l'approche PALAIS (Plaisir, Apprentissage, Ludique, Accessible, Inclusif et Souple). Favoriser l'adoption de pratique de loisir actif culturellement, socialement et physiquement. Susciter l'engagement des jeunes auprès des organismes de loisir.



Dans le but que l'ensemble des Québécois et des Québécoises puisse avoir accès de façon équitable à une expérience de loisir de qualité et sécuritaire, et afin de lever les freins à l'exercice du droit au loisir, **le CQL recommande** :

3.1 D'accélérer la transition numérique, sociale et écologique des organismes nationaux de loisir par des stratégies d'investissement et d'accompagnement individuelles et collectives, en vue de mutualiser des besoins et des ressources en investissant un montant de **4 964 000 \$**.

3.2 De déployer un programme de recherche, de transfert de connaissance et d'expérimentation en accessibilité et inclusion en loisir auprès des groupes à besoin particulier, dont les aînées, les personnes handicapées, les personnes en situation de pauvreté, les autochtones, les nouveaux-elles arrivants-es et les communautés culturelles permettant de mieux comprendre les obstacles et identifier les mesures qui favoriseront l'accessibilité et l'inclusion à hauteur de **1 240 000 \$**.

3.3 Soutenir la mise en place et le déploiement du Programme Édu-loisir grâce à des ressources au niveau national et régional par un soutien annuel de **1 891 600 \$**.

3.4 Considérant que :

Les camps de jour doivent offrir des services accessibles, sécuritaires et de qualité pour assurer le bien-être et le développement global des enfants.

Les camps de jour s'inscrivent dans l'offre globale de loisir, ils sont « essentiels » pour assurer la conciliation famille-travail.

Les programmes de camps de jour s'inscrivent en continuité du cursus scolaire et sont complémentaires du système de santé durant la période estivale.

Les camps de jour doivent avoir la reconnaissance et les moyens pour assumer leur rôle et leurs responsabilités.

Le gouvernement devrait pouvoir garantir aux parents le respect de normes de qualité et de sécurité par les camps de jour.



En conséquence, nous recommandons :

- ◆ Que le budget 2024-2025 accorde une bonification de 15 millions de l'enveloppe liée au Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées PAFLPH volet accompagnement qui est actuellement de 5 404 075 \$. Selon une estimation, ce montant répond à seulement 30 % des demandes.
- ◆ Qu'un comité interministériel soit créé afin de mettre en œuvre un plan d'action qui priorisera entre autres l'implantation d'un permis d'opération et un programme de collecte de données sur l'état de la situation dans les camps de jour au Québec.

Autres mesures spécifiques pour les personnes handicapées

- ◆ Augmentation du financement au volet 2 du PAFLPH visant à soutenir les initiatives structurantes en loisir pour les personnes handicapées. La demande est de faire passer le financement de 475k\$ à 1,7M\$ afin de répondre aux demandes actuelles. Les demandes actuelles varient de 60 000\$ à 220 000\$ avec une médiane de 100 000\$ par région. D'où le 1,7 \$ million.
- ◆ Poursuite du programme population active qui permet l'achat d'équipement adapté à hauteur de 950 000\$ annuellement. Les sommes des dernières années ont toujours été écoulées et la demande se chiffre en moyenne à 2M\$ par appel à projets.

3.5 Soutenir des travaux de recherche et des projets pilotes sur la transformation du membrariat, vie associative, transfert d'expertise, cadre juridique pour un montant de **1 163 200 \$**.

3.6 Créer un centre de documentation et d'archive et soutenir les organismes dans le maintien et le renouvellement des patrimoines organisationnels par un investissement de **250 000 \$**.

PROMOTION

Maintenir et améliorer la santé et le bien être de la population

Promouvoir les loisirs et les vacances dans un contexte de prévention des problèmes de santé globale.

Considérant que :

Selon l'Organisation mondiale de la santé, la qualité de vie et la santé des personnes reposent sur leur capacité physique, psychique et sociale d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elle-même et pour les groupes dont elles font partie. La qualité de vie des communautés repose sur des valeurs communes d'association, d'accessibilité, de diversité, de sécurité, d'information et de prise de parole.

Dans le but que la population puisse bénéficier des environnements et des conditions favorables pour vivre en santé, le loisir y contribue de façon significative, lorsque certaines conditions sont présentes. En conséquence, **le CQL recommande de :**

3.7 Appuyer la création et le déploiement d'une campagne de communication axée sur les bienfaits du loisir, engagement bénévole en vue de maintenir un bon équilibre de vie et de bénéficier de ses effets positifs sur la santé globale par un montant annuel de **370 000 \$**.

3.8 Réaliser un événement national régionalisé du milieu associatif en collaboration avec les ONL et les organismes régionaux en loisir et y investir **1 803 600 \$**.

Autres recommandations

- ◆ Soutenir la participation et l'organisation d'événements nationaux en loisir PAFEL. Augmenter et indexer le budget du programme assistance financière aux événement loisir (PAFEL)
- ◆ Augmenter le financement de l'événement Destination loisir qui attire quelques 600 personnes.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

1. Recommandation prioritaire - financement

1- Confirmer à compter de 2024-2025 et pour les années subséquentes, le rehaussement du financement et l'indexation des programmes de soutien à la mission, afin de freiner la perte de la capacité d'agir du CQL et des organismes nationaux de loisir et des quatre réseaux qui ont un programme de financement à la mission pour leurs membres et d'éviter la baisse des activités et des services offerts.

76 749 130 \$

2. Recommandations prioritaires - ressources humaines

2.1- Réaliser la phase 2 d'un diagnostic sur l'état de situation des ressources humaines ainsi qu'une campagne nationale sur l'emploi associatif en loisir dans le contexte d'une plus grande compétitivité, pour recruter et retenir les ressources humaines.

345 600 \$

2.2 - Créer un programme pour soutenir l'embauche de travailleurs ciblés, notamment les personnes immigrantes et les jeunes, dans le but d'aider les organismes à créer et à maintenir des emplois durables et de qualité.

8 400 000 \$

2.3 - Soutenir le déploiement d'une offre de formation concertée, structurante et à distance via le Réseau québécois de ressources en formation du CQL pour les bénévoles et les intervenants oeuvrant au sein du réseau des organismes nationaux de loisir et de leur membre, notamment dans le contexte de l'action bénévole, communautaire et de l'économie sociale, du programme Femmes en loisir et du Programme de formation en animation en loisir et en sport du Québec (DAFA - programmedafa.com) afin de soutenir son développement, les adaptations de formation à distance et son déploiement au Québec et hors Québec.

432 000 \$

2.4 - Soutenir financièrement le plan d'action de valorisation de la main d'oeuvre pour le personnel en animation.

2 749 000 \$

11 926 600 \$

3. Recommandations accessibilité - innovation - promotion

3.1 - Soutenir financièrement la transition numérique, sociale et écologique des organismes par des stratégies d'accompagnement individuelles et collectives, en vue de mutualiser des besoins et des ressources.

4 964 000 \$

3.2 - Soutenir financièrement le déploiement de programme de recherche et d'expérimentation en accessibilité et inclusion en loisir auprès des groupes à besoins particuliers dont les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes en situation de pauvreté, les autochtones, les nouveaux arrivants et les communautés culturelles à hauteur de 1 240 000 \$.

1 240 000 \$

3.3 - Soutenir la mise en place et le déploiement du Programme Édu-loisir.

1 891 600 \$

3.4 - Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées PAFLPH volet accompagnement.

15 000 000 \$

3.5 - Soutenir des travaux de recherche et des projets pilote sur la transformation du membrariat, vie associative, cadre juridique.

1 163 200 \$

3.6 - Créer un centre de documentation et d'archive et soutenir les organismes dans le maintien et le renouvellement des patrimoines organisationnels.

250 000 \$

3.7 - Appuyer la création et le déploiement d'une campagne de communication axée sur les bienfaits du loisir, engagement bénévole en vue de maintenir un bon équilibre de vie et de bénéficier de ses effets positifs sur la santé globale par un soutien financier annuel de 370 000 \$.

370 000 \$

3.8 - Réaliser un événement national régionalisé du milieu associatif en collaboration avec les ONL et les URLS.

1 803 600 \$

26 682 400 \$

ANNEXE

Campagne #InvestirEnLoisir : pour (re)découvrir les impacts et le potentiel du réseau associatif en loisir

Le 17 novembre 2023, le premier ministre François Legault a déclaré lors d'une conférence de presse que « C'est important d'investir dans le loisir » dans la foulée du financement de 5 à 7 millions de dollars octroyé au Kings de Los Angeles par le gouvernement du Québec.

Plus que jamais convaincus par la nécessité d'investir en loisir, des organismes nationaux de loisir membres du CQL se sont mobilisés afin de mettre de l'avant tout le potentiel et les impacts directs qu'un rehaussement significatif de leur financement pourrait apporter à la société québécoise.

Cette campagne démontre également la diversité et l'étendue de l'offre en loisir dispensée par le réseau associatif à travers tout le Québec, un réseau qu'il faut soutenir financièrement.

Rappelons que le réseau associatif en loisir regroupe plus de 5 000 organismes de loisir au Québec qui permettent à la population de bénéficier de tous les bienfaits de la pratique d'un loisir.

Plus que jamais, il est ESSENTIEL d'investir en loisir!



#InvestirEnLoisir

Anne-Louise Hallé
Directrice générale
Fédération québécoise du loisir en institution

Avec 5 millions, mon organisme de loisir pourrait...

- Qualifier de l'équipe de plus de ressources humaines pour la création de projets de services dans les régions.
- Créer des programmes pour les enfants et les jeunes et offrir plus d'activités pour les clients handicapés.
- Augmenter le budget pour les installations de service ainsi que la création d'un fond spécial pour la réalisation d'activités innovatrices pour répondre à la clientèle.
- Offrir un programme de bénévolat pour profiter les installations de service afin de réaliser des projets de loisir.
- Subvenir pour des sites.

#InvestirEnLoisir

#InvestirEnLoisir

Pierre Meunier Président
Jasmin Robert Directeur général
André Brazeau Trésorier
Fédération des astronomes amateurs du Québec

Avec 5 millions, mon organisme de loisir pourrait...

- Financer une partie des coûts de la construction des clubs de loisir, en particulier de ceux des clubs provinciaux et des clubs amateurs.
- Financer des programmes de bénévolat pour les membres et les bénévoles.
- Financer des programmes de bénévolat pour les membres et les bénévoles.
- Financer des programmes de bénévolat pour les membres et les bénévoles.
- Financer des programmes de bénévolat pour les membres et les bénévoles.

#InvestirEnLoisir

#InvestirEnLoisir

Hélène Houde
Membre du conseil d'administration
Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées

Avec 5 millions, mon organisme de loisir pourrait...

- Acheter de l'équipement adapté pour permettre aux gens et organisations d'offrir un loisir adapté.
- Soutenir et accompagner les organisations pour développer l'accessibilité de sites de loisir.
- Développer le plein air inclusif.
- Engager des accompagnateurs qualifiés pour l'offre de loisir (camp de jour).

#InvestirEnLoisir

#InvestirEnLoisir

Armandine Siess
Directrice générale
Association des cinémas parallèles du Québec
Stéphan Pommerville
Membre du Conseil d'administration

Avec 5 millions, mon organisme de loisir pourrait...

- Acheter un camion qui peut se transformer en salle de cinéma afin d'aller montrer des films à l'extérieur partout au Québec et organiser des séances de cinéma suivies de débats et d'échanges.
- PARCE QUE LE CINÉMA D'ALTEUR DOIT ÊTRE POUR TOUS ET COUVERTIR L'EXPÉRIENCE EST PLUS RICHE.

#InvestirEnLoisir

#InvestirEnLoisir

Caroline Bergeron
Directrice adjointe
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir

Avec 5 millions, mon organisme de loisir pourrait...

- Aider les centres communautaires de loisir à renforcer leurs contributions et leur impact dans leur communauté de proximité.

#InvestirEnLoisir

#InvestirEnLoisir

Éric Beauchemin
Directeur général
Association des camps du Québec

Avec 5 millions, mon organisme de loisir pourrait...

- Promouvoir les impacts bénéfiques des camps sur le développement de la jeunesse et des familles.
- Soutenir financièrement les familles pour optimiser l'accessibilité.

#InvestirEnLoisir

#InvestirEnLoisir

Richard Bérubé
Directeur
Fédération québécoise des échecs

Avec 5 millions, mon organisme de loisir pourrait...

- Doter les 3000 écoles du Québec d'un jeu d'échecs géant pour les récréations dans la cour d'école.
- 900\$ par école (3000) = 2,7 millions
- = 350\$ par école pour le transport = 1,05 millions
- = ent. éponge locatif = 1,25 millions
- = 5 millions

#InvestirEnLoisir

#InvestirEnLoisir

Marie-Claude Claveau
Directrice générale
Les Clubs 4H du Québec

Avec 5 millions, mon organisme de loisir pourrait...

- Parcourir le Québec, développer des clubs dans toutes les régions.
- Les 4H pour développer l'intérêt des jeunes, nature, forêt.

#InvestirEnLoisir

#InvestirEnLoisir

Louis Cantin
Président
Fédération québécoise de philatélie

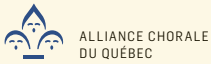
Avec 5 millions, mon organisme de loisir pourrait...

- Briquer l'ensemble de milliers de philatélistes du Québec.
- Augmenter la sécurité des transactions philatéliques et créer une communauté d'échanges représentative des milieux québécois grâce à une plateforme numérique.
- Développer des outils numériques pour permettre aux jeunes de profiter de l'apprentissage variés procurés par la philatélie.

#InvestirEnLoisir

MEMBRES ORGANISMES NATIONAUX DE LOISIR

Alliance chorale du Québec



Arts en mouvement Québec



Association de l'agrotourisme et du tourisme gourmand du Québec



Association des camps du Québec



Association des cinémas parallèles du Québec



Association des Scouts du Canada



Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées



Canot Kayak Québec



Cercles des Jeunes Naturalistes



Cheval Québec



Corporation Secondaire en spectacle



Fédération des astronomes amateurs du Québec



Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec



Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec



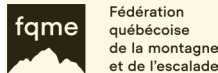
Fédération Histoire Québec



Fédération québécoise de camping et de caravaning



Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade



Fédération québécoise de philatélie



Fédération québécoise de kite



Fédération québécoise des centres communautaires de loisir



Fédération québécoise des clubs de Scrabble francophone



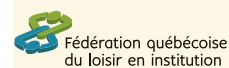
Fédération québécoise des échecs



Fédération québécoise des sociétés de généalogie



Fédération québécoise du loisir en institution



Fédération québécoise du loisir littéraire



Fédération québécoise du théâtre amateur



Festivals et Événements Québec



Kéroul



Les Auberges de jeunesse du St-Laurent



Les Clubs 4-H du Québec Inc.



Radio amateur du Québec



Regroupement QuébecOiseaux



Réseau FADOQ



Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec



Réseau Québec Folklore



Réseau Technoscience



Société québécoise de spéléologie

